

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE BUHL

Le Maire de la Commune de BUHL

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L123-6 ;

VU les articles R123-11, R123-12 et R123/15 du même Code ;

VU la délibération DEL20260401-09 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2026 fixant à 8 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Buhl et désignant les membres élus du conseil d'administration ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la nomination au conseil d'administration du CCAS des membres non élus, représentants d'associations caritatives et familiales ;

CONSIDERANT les représentants proposés par les associations dans les conditions fixées aux articles L123-6 et R123-11 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE N° 117 / 2026

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Buhl :

- M. Claude ARNOLD, en qualité de représentant des associations familiales ;
- M. Georges NAAS, en qualité de représentant des associations de retraités et personnes âgées du département ;
- Mme Ingrid MARSEILLE, en qualité de représentante des associations de personnes en situation de handicap du département ;
- Mme Annick DEBENATH, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Article 2 : Conformément à l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont ampliation sera transmise :

- à la Sous-préfecture de Thann-Guebwiller
- au service de Gestion Comptable de Guebwiller
- aux intéressés

Notifié aux intéressés le :
M. Claude ARNOLD

M. Georges NASS

Mme Ingrid MARSEILLE

Mme Annick DEBENATH

Fait à BUHL le 6 mai 2026

Le Maire
Yves COQUELLE

